

# Séance du conseil Municipal du 4 avril 2018

## Compte-rendu sommaire

### VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2018

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2018 de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	12,71 %
Taxe foncière sur le bâti :	20,54 %
Taxe foncière sur le non bâti :	37,35 %

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

En amont de la présentation chiffrée de l'exercice, Monsieur le Maire propose de se remémorer l'ensemble des travaux réalisés, sur l'année 2017. Lecture exhaustive listée, en est faite.

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'année 2017 : 351 700,32 €	Dépenses de l'année 2017 : 220 293,62 €
Recettes de l'année 2017 : 457 022,93 €	Recettes de l'année 2017 : 456 774,01 €
Excédent de l'année 2017 : 105 322,61 €	Excédent de l'année 2017 : 236 480,39 €
Excédent antérieur : 105 720,29 €	Déficit antérieur : 131 122,82 €
Excédent cumulé : 211 042,90 €	Excédent cumulé: 105 357,57 €

Soit un résultat net global excédentaire de 316 400,47 euros.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir voté le Compte Administratif de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

Excédent : 105 720,29 €

Au titre de l'exercice arrêté :

Excédent : 105 322,61 €

**Soit un résultat excédentaire à affecter de 211 042,90 €**

Excédent de la section d'investissement

Hors restes à réaliser 105 357,57 €

Solde déficitaire des Restes à réaliser 184 300,00 €

#### Affectation obligatoire

Besoin à couvrir 78 972,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 un montant de 78 972,43 € et au compte 002 un excédent de 132 070,47 €.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 558 906 €	Dépenses : 671 074 €
Recettes : 558 906 €	Recettes : 671 074 €

## **Contrat avec un prestataire pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Le Conseil Municipal choisit la société BERGER-LEVRAULT pour l'accès au portail d'échanges sécurisés dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer le contrat dont le montant HT s'élève à 959,96 euros et dont le devis se décompose comme suit :

- Contrat de 3 ans échanges sécurisés : 169,96 euros
- 1 certificat RGS\*\* pour 3 ans : 450,00 euros
- Mise en service du contrat : 340,00 euros.

## **Indemnité de gardiennage des églises communales**

L'indemnité allouée à la Paroisse de Sainte-Jeanne Delanoue est maintenue à 120,97 euros pour l'année 2018 (plafond de l'indemnité).

## **Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de la Mairie**

En raison de son obsolescence, l'ordinateur du secrétariat de la mairie doit être remplacé. Cette acquisition se fera auprès de la société Loire Informatique pour un montant HT de 970,00 euros comprenant l'acquisition et l'installation.

Cette installation nécessitera la réinstallation des progiciels BERGER-LEVRAULT, nécessaires notamment pour la signature électronique Son coût est de 320,00 euros HT.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 5 avril 2018

Le Maire,

Rodolphe MIRANDE